



CAATFA

DIVISION DU  
PERSONNEL  
SCOLAIRE



Informations sur les négociations pour les membres du personnel scolaire des CAAT

## Coût des propositions sur la charge de travail

Les collèges prétendent que la mise en œuvre des propositions syndicales sur la charge de travail leur coûterait 96 millions de dollars. Ils disent que le syndicat propose une réduction de 2 heures de contact par semaine. Le syndicat n'a jamais rien proposé de tel – le texte intégral des propositions du syndicat se trouve à l'adresse <http://www.sefpo.org>.

D'où vient ce chiffre alors? Il vient des hypothèses des collèges en matière de coûts, lesquelles ne sont pas basées sur des coûts et charges de travail réels, mais plutôt sur des coûts et charges de travail théoriques. Par exemple, les collèges assument que chaque professeur travaille les maximums, soit 18 heures d'enseignement, un total de 44 heures par semaine et 36 semaines par année; en conséquence, tout changement apporté à la charge de travail se traduirait par des heures supplémentaires et/ou le besoin d'imposer des réductions et ainsi de procéder à de nouvelles embauches pour couvrir les heures qui seraient disponibles suite aux réductions. C'est logique, bien sûr, si tous les professeurs atteignent les maximums établis, mais la réalité des choses, et ceci pour des raisons évidentes, est que presque personne n'atteint ces trois maximums. Les coûts sont extrêmement hypothétiques et irréalistes.

Qu'arrive-t-il si nous utilisons ces mêmes hypothèses et principes en matière de coûts pour évaluer les économies que les collèges pourraient hypothétiquement réaliser en utilisant leur proposition en matière de flexibilité?

- La moyenne actuelle des heures de contact d'enseignement est de 400 heures par année.
- La limite annuelle est de 648 par année.
- La condition imposée relativement à la flexibilité permet aux collèges de désigner 20 % des membres du personnel scolaire à faire 4 ans d'heures d'enseignement sur trois ans.
- En commençant avec les professeurs des programmes qui ne sont pas des programmes postsecondaires, qui ont une limite d'heures d'enseignement de 760 heures par année, les collèges peuvent réaliser une augmentation de 153 % en heures d'enseignement, avec les économies résultantes venant d'une réduction dans le nombre des professeurs. (Tout comme le modèle des collèges, mais à l'inverse: maximiser l'augmentation théorique des heures d'enseignement assignées. Cela se traduit par un moins grand nombre de professeurs et donc se traduit par des économies.)
- Le reste des 20 % peut être composé des professeurs des programmes postsecondaires avec lesquels les collèges peuvent réaliser une augmentation de 116 % et par le fait même réduire encore davantage le nombre de professeurs.

(Suite à la page 2)

(Suite de la page 1)

- Ceci dit, en maximisant l'utilisation de leur libellé sur la flexibilité et compte tenu d'un traitement salarial total de 620 millions de dollars, les collègues peuvent économiser 141 millions de dollars par année.
- Ce modèle n'inclut même pas l'augmentation de la taille des classes, qui est possible car ce groupe n'est pas régie par les contraintes d'un FCT, qui ajouterait encore à l'augmentation des économies réalisées.

Cela semble-t-il exagéré ou absurde? Ce n'est pas le seul modèle d'analyse des coûts, bien sûr, mais il se sert des mêmes hypothèses que l'employeur utilise. Les économies théoriques sont tout aussi réalistes que les coûts théoriques qu'ils prétendent que les propositions syndicales engendreraient. On compare des pommes à des pommes. Pensons-nous que les collègues puissent maximiser la flexibilité et faire des économies? Non, pas plus que nous estimons que les revendications syndicales en matière de charge de travail coûteraient 96 millions de dollars aux collègues. Plutôt que d'examiner les faits et les problèmes réels identifiés par le Groupe de travail sur la charge de travail, l'employeur préfère jouer au chat et à la souris.

# Le 13 janvier, Votez OUI

